



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

### Service de contrôle animalier

**CANDIAC, le 27 juin 2018** – La Régie intermunicipale de police Roussillon tient à vous partager certaines informations concernant le service de contrôle animalier sur le territoire qu'elle dessert, soit les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

#### **Animaux domestiques**

Pour signaler les animaux domestiques errants ou abandonnés, ainsi que les animaux morts, vous devez contacter le SPCA Roussillon au 450 638-9698.

#### **Animaux non domestiques (mouffettes, marmottes, rats laveurs, etc.)**

Si vous éprouvez des problèmes impliquant des animaux non domestiques, veuillez contacter le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (bureau de Saint-Jean-sur-Richelieu) au 450 359-4194 afin d'obtenir des références d'entreprises.

#### **Animaux sauvages (chevreuils, coyotes, ours, etc.)**

Pour signaler la présence d'animaux sauvages errants, malades ou blessés partout sur le territoire, veuillez contacter le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 877 346-6763.

Pour signaler la présence d'animaux sauvages morts sur une route numérotée, veuillez contacter le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 877 346-6763.

Pour signaler la présence d'animaux sauvages morts ailleurs que sur une route numérotée, sur une rue résidentielle ou un terrain privé par exemple, contactez les travaux publics de la ville.

-30-

Section relations médiatiques  
514 918-4483

Communiqué: 2018-052

Page 1